

## SERVICE TERRITORIAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

### 2<sup>ème</sup> CAMPAGNE DE SUBVENTION DU FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA) A WALLIS ET FUTUNA

Le FDVA permet de financer le fonctionnement, les projets innovants des associations et la formation des bénévoles.

#### La démarche :

- Pour les associations ayant déjà déposé un dossier de demande de subvention en 2020, il n'est pas nécessaire de rédiger un nouveau dossier complet, il suffit simplement de déposer les nouvelles fiches projets accompagnées du budget et de tout document utile (programme, devis, ...)
- Pour les associations n'ayant pas fait de demande en 2020, il est nécessaire de déposer un **dossier complet** accompagné de tous les documents demandés (voir notice simplifiée STJS).

N'hésitez pas à vous faire aider par le STJS.

#### Rappel important :

Les financements du FDVA, en l'absence d'agrément local, sont réservés exclusivement aux associations reconnues par le STJS, garantissant, a minima, aux dispositions suivantes :

- Répondre à un objet d'intérêt général
- Présenter un mode de fonctionnement démocratique
- Respecter des règles de nature à garantir la transparence financière.

#### Le calendrier :

- Date limite de dépôt des demandes auprès du STJS : lundi 10 août
- L'instruction des demandes est effectuée par le STJS
- Commission territoriale présidée par le préfet : mercredi 30 septembre (à confirmer)
- Envoi des décisions et versement des subventions : dans les 15 jours suivants.